

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024

Délibération n°2024-01 : présentation du rapport d'activité 2023

Vu l'article L712-3 (IV, 7°) du code de l'éducation ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2024, adopte le rapport d'activité 2023.

Nombre de votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00